

COMMUNIQUE DE PRESSE

PALM – Axes forts de transports publics urbains

Programme de la première étape confirmé et poursuite des études de la desserte du Nord de Lausanne.

Réunis au sein d'une délégation politique (DEPOL) en charge du projet des axes forts, les représentants du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ont confirmé les options prises concernant la première étape de réalisation du réseau des Axes forts (début des travaux dans la période 2011–2014). L'avant-projet de cette étape A, qui comprend un tram gare de Renens - place de l'Europe à Lausanne et cinq tronçons de trolleybus en site propre, sera transmis à la Confédération à la fin de cette année. Le choix de la desserte de la Blécherette, qui sera réalisée en deuxième étape (début des travaux dans la période 2015-2018), est reporté afin de permettre le réexamen complet d'une variante métro proposée par la Ville de Lausanne. La DEPOL se donne ainsi le temps d'amener cette variante au même niveau d'évaluation que les deux variantes de tramway qui restent en lice.

Pour répondre aux exigences fédérales, les avant-projets de la première étape des Axes forts seront déposés auprès de la Confédération d'ici la fin de l'année. Ils comprennent un tramway entre la gare de Renens et la place de l'Europe à Lausanne, ainsi que cinq tronçons de trolleybus en site propre, dans l'Est et l'Ouest de l'agglomération, ainsi qu'en Ville de Lausanne. Dans son message du 11 novembre, le Conseil fédéral confirme le financement de ces investissements, à hauteur de 40% pour le tram et 20% des sites propres trolleybus (sur la base des estimations de prix de 2007). Bonnes nouvelles donc pour ce projet, dont le calendrier de réalisation ambitieux est toujours respecté.

A l'instar d'autres éléments du projet, la desserte nord de Lausanne est prévue en deuxième étape, (décision du financement fédéral attendue en 2014, début des travaux entre 2015 et 2018). La Ville de Lausanne, à laquelle l'Etat a confié les études des deux variantes de tram envisagées pour la desserte de la Blécherette, n'est que partiellement satisfaite de celles-ci. Par ailleurs, elle souhaite réexaminer le projet, à la lumière des récentes évolutions en matière de développement urbain dans les secteurs de la Gare, de celles du projet Métamorphose et du succès du M2. Elle a donc proposé de réexaminer une variante de métro entre la gare de Lausanne et la Blécherette. Elle étudie également un tunnel routier sous la place Saint-François facilitant les mesures envisagées en faveur des transports publics (coupures de divers axes routiers) et la création d'un vaste centre piétonnier urbain.

La DEPOL est d'accord de prendre en considération les interrogations de Lausanne, de retarder le choix de la desserte de la Blécherette et de s'assurer que les solutions qui seront retenues soient optimales. En conséquence, la variante m3 additionnelle sera développée au stade de l'avant-projet, afin de permettre la comparaison avec les deux variantes de tramway qui restent en lice et celle de référence (desserte actuelle avec bus et trolleybus). Ce délai, que la DEPOL souhaite le plus court possible, est sans conséquence sur le financement fédéral. En effet, les options finalement retenues doivent être intégrées à l'actualisation du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges, attendu par la Confédération à mi 2012.

De plus, la DEPOL demande que toutes les études tiennent compte de la possibilité d'étendre progressivement le réseau de tramway, qui devrait remplacer à long terme l'ensemble des axes forts trolleybus, quelle que soit la solution de desserte du Nord de Lausanne. Les études additionnelles seront financées par la Ville de Lausanne et, le cas échéant, remboursées par l'Etat grâce à un rémanent éventuel du crédit d'études adopté par le Grand Conseil en avril 2009.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)
Délégation politique « Axes forts »

Lausanne, le 16 novembre 2009

Renseignements complémentaires :

François Marthaler, chef du Département des infrastructures, président de la délégation politique « Axes forts »

021 316 70 01

Site internet : www.agglo-lausanne-morges.ch